

Examen régional africain de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

31 août et 1 septembre 2021

Note conceptuelle

Contexte

Adopté lors d'une conférence intergouvernementale au Maroc en décembre 2018, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte mondial ou Pacte), également connu sous le nom de Pacte de Marrakech sur les migrations, est un cadre de coopération pour la gouvernance des migrations, par lequel les États se sont engagés à adopter une vision globale et à 360 degrés des migrations internationales, fondée sur la reconnaissance du fait qu'aucun État ne peut s'occuper seul des migrations et que les politiques migratoires nationales ont plus de chances de réussir grâce à une approche de la coopération internationale mobilisant l'ensemble de la société et l'ensemble des pouvoirs publics, et reposant sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

L'approbation officielle par l'Organisation des Nations Unies du Pacte mondial, dans la résolution 73/195 de l'Assemblée générale datée du 19 décembre 2018, a permis un changement de paradigme dans l'approche de la gouvernance des migrations. La dimension humaine, au cœur de l'instrument, est fortement prise en compte, afin que les États veillent au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'homme de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire.

L'Afrique, qui a contribué activement au processus de négociation de l'Organisation des Nations Unies qui a conduit à l'adoption du Pacte mondial, a démontré au monde son engagement en faveur de la mise en œuvre du Pacte, par la création et l'opérationnalisation de l'Observatoire africain des migrations de l'Union africaine. Proposé par le roi Mohammed VI du Maroc et approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, l'Observatoire contribuera à la réalisation du premier objectif du Pacte mondial en dotant le continent de politiques migratoires fondées sur la connaissance des faits grâce à la collecte, à l'analyse et au partage de données, entre autres mandats. Le travail de l'Observatoire contribuera à contrer les récits négatifs concernant la migration dans le contexte africain.

Les États membres africains ont adopté pour la mise en œuvre du Pacte mondial, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une approche dirigée par les États avec la participation de toutes les parties prenantes.

Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et à L'agenda de l'Union africaine sur les migrations, le Pacte mondial, à travers ses 23 objectifs et ses mesures associées, vise à tirer parti du potentiel qu'offrent les migrations au regard de la concrétisation de tous les objectifs de développement durable. Il représente une



feuille de route concrète pour parvenir à des migrations sûres, ordonnée et régulière. Le Pacte mondial reconnaît que chaque État vit la migration différemment et affirme la prérogative souveraine de chaque État de définir ses propres politiques migratoires, tout en respectant les obligations que lui impose le droit international.

Les États membres africains s'engagent à mettre en œuvre le Pacte mondial aux niveaux national, régional et mondial, en coopération et en partenariat avec toutes les parties prenantes, notamment les migrants, la société civile, les associations de migrants et les organisations issues de la diaspora, les organisations d'inspiration religieuse, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les milieux universitaires, les médias et les autres parties prenantes (voir le paragraphe 44 du Pacte mondial).

La Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission de l'Union africaine travaillent ensemble pour soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial en Afrique. Pour une approche coordonnée et pour soutenir efficacement les États membres africains et les communautés économiques régionales (CER), l'examen du Pacte mondial en Afrique est entrepris aux niveaux national, sous-régional et régional (c'est-à-dire continental). La CEA guide le processus au niveau régional/continental, la Commission de l'Union africaine guide l'examen au niveau sous-régional/CER et l'OIM, qui est également le coordinateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations, aide les États membres à établir leurs rapports au niveau national.

Un rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Pacte mondial en Afrique sera présenté lors d'une conférence régionale d'examen qui sera accueillie en ligne par le Gouvernement marocain les 31 août et 1 septembre 2021.

Objectifs de la conférence régionale africaine d'examen

Les objectifs de la conférence régionale d'examen sont les suivants :

1. Permettre aux gouvernements et aux parties prenantes de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial ;
2. Fournir une occasion de discuter des difficultés que posent les migrations internationales et des occasions qu'elles offrent, d'identifier les lacunes, de discuter des priorités régionales et de déterminer les besoins en ressources pour la mise en œuvre du Pacte ;
3. Fournir une plateforme pour l'interaction entre toutes les parties prenantes, l'échange des enseignements tirés et des bonnes pratiques, et la promotion de l'apprentissage entre pairs dans la région, afin de contribuer à l'examen du Pacte ;
4. Formuler les principales conclusions et recommandations qui constitueront la contribution de l'Afrique au Forum d'examen des migrations internationales.

Date et lieu de la conférence régionale d'examen

La conférence régionale d'examen sera accueillie par le Gouvernement marocain et se tiendra dans un format hybride les 31 août et 1 septembre 2021.

Structure des consultations

Dans sa rencontre avec les parties prenantes, le Réseau des Nations Unies sur les migrations s'efforcera d'assurer un équilibre en ce qui concerne la représentation thématique, géographique et des genres, et la portée du mandat.

Les consultations, qui se dérouleront en ligne, seront organisées en utilisant le même schéma que la note conceptuelle et le programme, afin d'assurer une cohérence.

Toutes les séances des consultations se dérouleront en plénière, afin de permettre la tenue d'un débat animé et interactif.

Résultat escompté

Un rapport de synthèse contenant les recommandations les plus importantes sera rédigé à l'issue de chaque consultation. Il reprendra les principales questions soulevées et les solutions proposées. Ce résumé servira de base à l'établissement d'un rapport continental qui constituera la contribution de l'Afrique au Forum d'examen des migrations internationales.

Organisation

Afin de faciliter la contribution de la conférence régionale africaine d'examen au Forum d'examen des migrations internationales, la structure de la conférence sera la même que celle du Forum d'examen. En particulier :

1. La réunion d'examen couvrira les 23 objectifs du Pacte mondial, qui seront abordés au cours de quatre tables rondes thématiques, tout en tenant compte des spécificités et des priorités régionales, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19 ;
2. Une attention sera dûment accordée à l'équilibre géographique, démographique et des genres, reflétant une approche de mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société dans le choix des orateurs principaux, des intervenants et des animateurs ;
3. Les modalités permettront une participation significative de la société civile et des parties prenantes, ainsi que des processus, plateformes et organisations sous-régionaux, régionaux et transrégionaux compétents ;
4. Les débats lors de la réunion seront interactifs, fondés sur la connaissance des faits, orientés vers l'action et comprendront un échange sur les politiques axé sur les difficultés qui se posent au niveau régional dans la mise en œuvre du Pacte mondial ; les participants se pencheront aussi sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, le Programme 2030 et d'autres cadres régionaux, les mécanismes de renforcement des capacités ainsi que sur les questions contemporaines et nouvelles liées à la dynamique migratoire de la région.

La documentation et la langue de la conférence

La documentation de la conférence régionale d'examen comprendra des publications, des rapports et des documents relatifs aux quatre domaines thématiques. Elle sera disponible sur le site web qui sera créé pour l'examen régional.

Les langues de travail des consultations seront l'anglais et le français. L'interprétation dans les deux langues sera assurée. Tous les documents présentés durant les consultations seront disponibles dans les deux langues.
